



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 21 mai 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Était absente madame Jocelyne Houle, vice-présidente.

CE-2003-696 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 MAI 2003

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 14 mai 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-697 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 17 - 52 082,14 \$, DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 312 347,76, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 18 - 3 908,78 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 16 - 227 421,87 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 17 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 18 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 16 :

NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
Liste PA numéro 17	Pièces de comptes à payer	52 082,14 \$	5 au 9 mai 2003
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	312 347,76 \$	5 au 9 mai 2003
Réquisitions numéro 18	Pièces de comptes à payer	3 908,78 \$	5 au 9 mai 2003
Embauches numéro 16	Embauches de personnel temporaire	227 421,87 \$	28 avril au 2 mai 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-698 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-17 - 343 317,45 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 AVRIL 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-17 d'un montant total de 343 317,45 \$ pour la période du 24 au 30 avril 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-699 **AUTORISER LE DIRECTEUR DU MODULE ADMINISTRATION ET FINANCES À SIGNER L'AMENDEMENT DE LA CONVENTION INTERVENUE AVEC LA FIRME CONSEIL TAXES - RÉCUPÉRATION DE TAXES (TPS ET TVQ)**

CONSIDÉRANT QUE l'ex-Communauté urbaine de l'Outaouais a mandaté, par sa résolution numéro 2000-375, la firme Conseil Taxes pour récupérer des taxes (TPS et TVQ) dans le cadre du processus de l'usine de granulation;

CONSIDÉRANT QUE suite à un refus de la part du ministère du Revenu concernant une réclamation de taxes effectuée en 2001, la firme Conseil Taxes désire soumettre devant les tribunaux ladite réclamation;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la firme Conseil Taxes demande à établir à 25 % les honoraires associés à la réclamation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Module de l'administration et des finances à signer l'amendement proposé à la convention datée du 18 janvier 2001 afin d'augmenter à 25 % les honoraires reliés à la récupération de taxes (TPS ET TVQ) concernant la production et la commercialisation des granules de l'usine d'épuration des eaux usées.

Adoptée

CE-2003-700 **SOUSSION - 2003 SP 046 - MICRO COMM - INFORMATIQUE DL - LOCATION DE MICRO-ORDINATEURS - DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Micro Comm, 99, 2^e Avenue, Gatineau, Québec, J8P 4X7 pour les 25 micro-ordinateurs portables de marque HP, série Compaq EVO N800C incluant les options suivantes : 10 réplicateurs de ports, 5 lecteurs DVD/CD – RW Combo et 2 barrettes de mémoire de 256 mo au montant de 62 145 \$ excluant les taxes et la soumission de la firme Informatique DL, 420, boul. Maloney Est, bureau 102, Gatineau, Québec, J8P 7N8 pour 225 micro-ordinateurs de marque IBM, Netvista M42 au montant de 269 775 \$ excluant les taxes et de désigner ces derniers comme fournisseurs exclusifs auprès desquels devra s'approvisionner le locateur pour acquérir les micro-ordinateurs, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 28 mars 2003 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Ce comité accepte de louer de la Compagnie de Services Financiers Hewlett-Packard Canada les 250 micro-ordinateurs avec les options retenues aux mêmes conditions que celles prévues au contrat échu 2000 SP 00039, qui s'est terminé le 31 décembre 2002 et ce, au taux annuel négocié de 282,97 \$ excluant les taxes par tranche de 1 000 \$ d'équipement loué pour un terme de 4 ans à compter de la date d'acceptation (livraison), le loyer payable une fois l'an à la date d'anniversaire du bail.

Pour l'année 2003, les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13430-514 – location – équipements informatiques jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires pour les années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-701

SOUSSION - 2003 SI 101 - LES PRODUCTIONS QUOI - ANIMATION - GRANDS FEUX DU CASINO - DIVISION FÊTES ET FESTIVALS - 49 823,07 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Les productions Quoi (9022-9121 Québec Inc.), 102, rue du Bruant, Hull, Québec, J9A 2Y2 au montant de 49 823,07 \$ incluant les taxes pour la programmation de spectacles et de prestations d'animation publique lors des cinq soirées des Grand feux du Casino qui se tiendront entre le 26 juillet et le 9 août 2003, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} mai 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-529.

De plus, ce comité autorise le trésorier à émettre, conformément au document d'appel d'offres, cinq chèques de valeur égale pour effectuer les paiements quotidiens.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71536-419-43610	48 090,56 \$	Animation des grands feux autres prof./adm.
04-13493	1 732,51 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71536-519	7 090,56 \$		Animation des Grands feux // autres locations
71536-438	15 000 \$		Animation des Grands feux // techniciens de scène
71536-433	20 000 \$		Animation des Grands feux // cachets d'artistes
71536-138	6 000 \$		Animation des grands feux // occasionnels
71536-419		48 090,56 \$	Animation des grands feux // autres prof./adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-702

CONTRAT DE PRÊT - 1^{er} MAI AU 30 NOVEMBRE 2003 - DEUX OEUVRES DE LA COLLECTION PERMANENTE DE LA VILLE DE GATINEAU - PEINTURES DE FERNAND TOUPIN

CONSIDÉRANT QUE le Musée du Bas-Saint-Laurent présente du 22 juin au 26 octobre 2003, l'exposition *Fernand Toupin* et désire faire l'emprunt pour cette exposition rétrospective de deux œuvres de l'artiste issue de la Collection permanente de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Musée du Bas-Saint-Laurent assumera les coûts d'assurances murs-à-murs ainsi que les frais de transport aller-retour des œuvres et qu'un contrat de prêt entre la Ville de Gatineau et le Musée du Bas-Saint-Laurent tiendra compte de toutes ces conditions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le contrat de prêt convenu entre la Ville de Gatineau et le Musée du Bas-Saint-Laurent représenté ici par madame Stéphanie St-Louis, coordonnatrice des expositions itinérantes, 300, rue St-Pierre, Rivière-du-Loup, Québec, pour la durée du 1^{er} mai au 24 novembre 2003.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2003-703

SOUSSION - 2003 SP 063 - LE SPÉCIALISTE DU BUREAU FREDAL INC. - 101 478,85 \$ - REFLET CORPORATIF - 11 286,25 \$ - MAISON DE LA CULTURE - MONTANT TOTAL DE 112 765,10 \$ INCLUANT LES TAXES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des firmes suivantes pour l'achat de mobilier pour la maison de la Culture, le tout en conformité avec leur soumission respective ouverte au Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 31 mars 2003, à savoir :

Le spécialiste du bureau Fredal Inc., 15, rue de Valcourt, Gatineau, Québec, J8T 8H1 pour la fourniture des articles 1 à 13, 16 à 19 et 21 à 28 du bordereau de soumission au montant total de 101 478,85 \$ incluant les taxes et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Reflét corporatif, 874, boulevard Wilfrid-Lavigne, Aylmer, Québec, J9J 2S2, pour la fourniture des articles 14, 15, 20 et 31 à 35 du bordereau de soumission au montant total de 11 286,25 \$ incluant les taxes et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06910-002-43611	108 843,88 \$	Agrandissement maison de la Culture de Gatineau équipements spécialisés
04-13493	3 921,22 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-704

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES B-17 - 55 714,56 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-17 d'un montant total de 55 714,56 \$ pour la période du 29 avril au 5 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-705

**SOUSSION - 2003 SI 035 - LES ENTREPRISES M.C.M. LACASSE INC. -
EXPERT-CONSEIL EN PAYSAGEMENT RICHER LTÉE - PAYSAGISTE ENVERT
- RÉFECTION DE PELOUSES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN -
MONTANT APPROXIMATIF - 64 028,67 \$ INCLUANT LES TAXES - SECTEURS
DE HULL ET D'AYLMER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les soumissions des compagnies mentionnées ci-dessous pour la réfection de pelouses, aux prix unitaires apparaissant en regard de chacune d'elles, le tout en conformité avec leur soumission en date du 14 avril 2003 et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes, à savoir :

COMPAGNIE	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE M²
Les Entreprises M.C.M. Lacasse inc. 51, chemin Saint-Columban Gatineau, Québec, J8R 3K7	Préparation, application de terre végétale et tourbe selon le devis, secteur centre-ouest "Hull"	6,49 \$
Expert-Conseil en paysagement Richer ltée 64, rue Louis St-Laurent Aylmer, Québec, J9H 5K8	Préparation, application de tourbe seulement selon le devis, secteur ouest "Aylmer"	3,64 \$
Paysagiste Envert 424, rue Carillon Gatineau, Québec, J8P 3R1	Préparation, application de terre végétale et tourbe selon le devis, secteur ouest "Aylmer"	7,86 \$
Expert-Conseil en paysagement Richer ltée 64, rue Louis St-Laurent Aylmer, Québec, J9H 5K8	Fourniture et pose de tourbe, terrains de soccer incluant rotocultage et travaux connexes, selon le devis, secteur centre-ouest "Aylmer"	4,94 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-31250-521	Réparation - paysager / entretien et réparation – infrastructures
02-41520-521	Fossés urbains / entretien et réparation – infrastructures
02-71420-521	Entretien des parcs et aménagements / entretien et réparation - infrastructures
04-13493	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-706*

**AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET APPROBATION D'UNE
REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX -
PROLONGEMENT DE LA RUE LIMBOUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE
LIMBOUR - SIMON RACINE**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Gestion Issler inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue portant le numéro de lot 2 988 674 étant le prolongement de la rue Limbour;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Gestion Issler inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux et des rues dans ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Gestion Issler inc. concernant le prolongement de la rue Limbour sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés au plan préparé par Marc Fournier, arpenteur-géomètre, le 24 février 2003 et portant le numéro de minute 7801-F.

De ratifier la requête présentée par la compagnie Gestion Issler inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec les règlements numéros 98-2003 et 99-2003 en procédure d'adoption, les services municipaux et la rue dans ce projet.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Tecresult inc..

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus lorsque la station de pompage présentement en construction à l'intersection La Vérendrye/Principale sera mise en fonction et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue formée par le lot numéro 2 988 674 ainsi que les services municipaux et les servitudes requis pour ce projet.

De ne pas autoriser l'émission de permis de construire dans ce projet, à l'exception des permis pour les maisons modèles selon la réglementation en vigueur avant que la station de pompage d'égout sanitaire présentement en construction à l'intersection La Vérendrye/Principale ne soit en opération.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-707*

AUTORISATION SIGNATURE D'UNE ENTENTE ET APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL DOMAINE DES VIGNOBLES II, PHASES 1, 2, 3 ET 4 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 3575748 Canada inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction des rues portant les numéros de lots 19-1094, 19-1095, 19-1111, 19-1102, 19-1122, 19-1124 et 19-1125 du rang 1, Canton de Hull, étant les phases 1, 2, 3 et 4 du projet Domaine des Vignobles II;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3575748 Canada inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux et des rues dans ce projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

D'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 3575748 Canada inc. concernant le développement domiciliaire Domaine des Vignobles II sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 31 mars 2003 et portant les numéros de minutes 31753 S, 31754 S, 31755 S et 31756 S.

De ratifier la requête présentée par la compagnie 3575748 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec les règlements numéros 98-2003 et 99-2003 en procédure d'adoption, les services municipaux et les rues dans le projet Domaine des Vignobles II, phases 1, 2, 3 et 4.

D'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par les experts-conseils Les Consultants de l'Outaouais.

D'aviser le ministère de l'Environnement que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet.

D'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures.

D'accepter d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet des experts-conseils susmentionnés et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie.

D'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Fondex Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie.

D'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie.

D'exiger que la compagnie cède à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues formées par les lots numéros 19-1094, 19-1095, 19-1111, 19-1102, 19-1122, 19-1124 et 19-1125 du rang 1, Canton de Hull ainsi que les services municipaux, les servitudes et le passage piétonnier formé du lot numéro 19-1144.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues et du passage piétonnier faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

D'autoriser le trésorier à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes-parts de la Ville reliées à l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet, le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 140-2003 prévu à cette fin et jusqu'à concurrence de 440 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 440 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 140-2003	440 000 \$	Quote-part – enfouissement des réseaux d'utilités publiques

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-708*

AJUSTEMENT FINAL DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS - BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU THÉRIEN - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le coût total et final des honoraires professionnels au montant de 123 806,27 \$ incluant le montant additionnel de 56 403,67 \$ incluant les taxes pour la préparation des plans et devis du projet de construction du bassin de rétention du ruisseau Thérien.

Les fonds pour les honoraires professionnels additionnels au montant de 56 403,67 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	54 442,33 \$	Honoraires professionnels – excédent de coût
04-13493	1 961,34 \$	TPS à recevoir – ristourne

De plus, le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé de l'ex-Ville de Hull le montant de 54 442,33 \$ permettant de financer les honoraires professionnels faisant l'objet d'un excédent de coût.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-709

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – DESSAU-SOPRIN INC. - BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU LEAMY

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

1. retienne les services de la firme Dessau-Soprin inc. pour réaliser toutes les études nécessaires et produire tous les documents exigés par le ministère de l'Environnement et de la Faune, dans le cadre de la *Loi sur le régime des eaux* et de la *Loi sur la sécurité des barrages* pour l'émission du certificat d'autorisation des travaux de construction du bassin de rétention du ruisseau Leamy (C-97-27, R-37-2002);
2. autorise la firme Dessau-Soprin inc. à présenter, pour les approbations requises, les plans et les documents se rapportant à ces travaux à toutes les autorités compétentes en la matière;
3. accepte de verser, pour la réalisation du mandat, un montant forfaitaire maximum d'honoraires de 59 410,41 \$ incluant les taxes;

4. Autorise le trésorier à effectuer les écritures comptables nécessaires pour le paiement des honoraires;

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-00270-003-43612	57 344,51 \$	Honoraires professionnels-divers projets ingénierie réfection aqueduc/égouts
04-13493	2 065,90 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-710

ÉCHANGE DE SERVICES - ENTRETIEN DE TERRAINS DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - SECTEUR DE HULL - 173 700 \$

CONSIDÉRANT QUE le protocole intervenu entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale le 20 décembre 2000 relatif à la cession d'immeubles et échanges de services;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire respecter ses obligations dont l'entretien de certains terrains et ce, en conformité avec les exigences établies audit protocole :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Commission de la capitale nationale à procéder à l'entretien des terrains visés par le protocole d'échanges de terrains et de services.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures transmises à cet effet jusqu'à une somme annuelle de 155 283,75 \$ incluant les taxes pour l'entretien des terrains et acquitter les factures des frais de remise en état d'équipements légers jusqu'à un maximum de 18 416,25 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter lesdites factures sur présentation des pièces justificatives présentées par le Module des travaux publics et de l'environnement – division des opérations de terrains.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes aux budgets des exercices 2004, 2005 et 2006 pour satisfaire ainsi audit protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71420-521-43613	151 010,65 \$	Entretien des parcs et aménagements entr. rép./infras.
04-13593	12 118,60 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	10 570,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-711

FERMETURE PARTIELLE DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, ENTRE LA RUE GAMELIN ET LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND - ÉVÉNEMENT « CYCLOFÊTE » AU PROFIT DE LA FONDATION DU CHSLD DE HULL - LE DIMANCHE 1^{ER} JUIN 2003, DE 9 H À 12 H - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la Fondation du CHSLD de Hull à fermer partiellement le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre la rue Gamelin et le boulevard Saint-Raymond ainsi que différentes rues résidentielles et ce, de façon alternative, le dimanche 1^{er} juin 2003, de 9 h à 12 h, pour l'événement « Cyclofête », le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville concernant les fermetures de rues.
- Assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours.
- Assurer un accès en tout temps au cimetière Saint-Rédempteur, au crématorium ainsi qu'à la résidence Brunet.
- Ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux.
- Assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville.
- Dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service d'ingénierie, section circulation et signalisation de la Ville de Gatineau, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2003-712*

VENTE DE TERRAIN - ÉMILIE MORIN - LOT NUMÉRO 2 309 229 - INTERSECTION SAINT-VALLIER ET DE LA COLLINE - 15 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre, à Émilie Morin, le lot numéro 2 309 229 au cadastre du Québec, le tout selon les clauses et conditions de la proposition signée le 22 avril 2003 et du contrat type de la Ville, dont notamment les modalités suivantes :

- Prix de vente : 15 000 \$
- Dépôt de 10 %
- Le notaire instrumentant est M^e Claude Génier
- L'acheteur assume les frais et les honoraires du contrat notarié
- Obligation de compléter une construction de résidence avant le 31 décembre 2004.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat notarié en résultant.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-713* ACQUISITION DE TERRAIN - REMBOURSEMENT DE CESSION POUR FINS DE PARC - PROJET DOMICILIAIRE L'OASIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

1. D'acquérir de la compagnie 143524 Canada inc. ou de ses ayants droit, pour la somme de 101 700 \$, en plus des taxes applicables, une partie du lot numéro 1 610 487 d'une superficie approximative de 3 864,7 m² à être confirmée par une nouvelle opération cadastrale;

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat notarié en résultant.

Les fonds à cette fin, au montant de 116 980,43 \$ incluant les taxes pour l'acquisition du lot sus-mentionné, auquel s'ajoute les intérêts s'y appliquant, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
FDI	112 912,63 \$	Achat de terrain
FDI	1 000,00 \$	Honoraires
04-13493	4 067,80 \$	TPS à recevoir ristourne
TOTAL	117 980,43 \$	

Le trésorier est autorisé à puiser la somme de 113 912,63 \$ à même le produit de disposition de propriétés enregistrées en 2003 afin de donner suite à cette acquisition. De plus, le trésorier est autorisé à calculer les intérêts dus à la compagnie, conformément à l'entente, à compter du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la signature de l'acte notarié et à puiser les intérêts ainsi calculés à même le produit de disposition de propriétés enregistrées en 2003.

2. De rembourser à la compagnie L'Oasis Mont-Royal Ltée, la somme de 88 487,27 \$.

Cette somme s'établit comme suit :

Crédit – cession pour fin de parcs – vente CSD	123 310,00 \$
Moins frais d'aménagement de parc – projet l'Oasis	<u>(34 822,73 \$)</u>
	88 487,27 \$
Intérêts	<u>2 511,58 \$</u>
TOTAL	90 998,85 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'ex-Ville de Gatineau un montant de 82 082,33 \$ et à même le surplus accumulé de l'ex-Ville de Gatineau un montant de 8 916,52 \$ pour un total de 90 998,85 \$ afin de donner suite à ce remboursement.

3. De rembourser à la compagnie L'Oasis Mont-Royal Ltée, la somme de 27 202 \$ à titre de crédit de cession pour fins de parc résultant de l'implantation d'un bassin de rétention dans le projet domiciliaire l'Oasis.

Cette somme s'établit comme suit :

Crédit – cession pour fins de parcs	27 202,00 \$
Intérêts	<u>772,09 \$</u>
TOTAL	27 974,09 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le surplus accumulé de l'ex-Ville de Gatineau un montant 27 974,09 \$ afin de donner suite à ce remboursement.

4. D'attribuer, à tous les montants dus en vertu de la présente résolution, un intérêt de 7 % à compter du 1^{er} janvier 2003 et ajuster les sources de financement en conséquence.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13200	27 974,09 \$		Surplus affecté // autres
03-13200	8 916,52 \$		Surplus affecté // autres
03-13320	82 082,33 \$		Affectation fonds de parc et terrain de jeux // autres
01-74210	113 912,63 \$		Disposition actifs - propriétés // autres
69910-999		27 974,09 \$	Remboursement frais de parc ann. subdivision // autres
69910-999		90 998,85 \$	Remboursement frais de parc ann. subdivision // autres
03-10110		113 912,63 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // autres
TOTAL :	232 885,57 \$	232 885,57 \$	

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-714 SUBVENTION DE 100 \$ - FONDATION DES BELLES-RIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fondation des Belles-Rives à l'attention de monsieur Clément Charbonneau, 23, rue Forget, Gatineau, Québec, J8P 2H7 à titre de subvention pour leur campagne de financement au profit des élèves de l'école des Belles-Rives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-715 SUBVENTION DE 300 \$ DES CONSEILLERS PIERRE PHILION, R. ALAIN LABONTÉ, LUC MONTREUIL ET RICHARD CÔTÉ - CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2003-2004 DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de la Croix-Rouge canadienne à l'attention de monsieur Georges O. Gratton, président de la campagne de financement 2003-2004, 111, rue Jean-Proulx, Hull, Québec, J8Z 1T4 à titre de subvention provenant du budget discrétionnaire des conseillers Pierre Philion, R. Alain Labonté, Luc Montreuil et Richard Côté.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11402-972	50 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions
11407-972	100 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-716 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION RÉGIONALE DES QUILLES-OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association régionale des quilles-Outaouais à l'attention de monsieur Marc-André Potvin, 24, rue Raoul-Roy, app. 1, Aylmer, Québec, J9H 5A9 à titre de subvention pour le championnat des maîtres-quilleurs qui se tiendra à Gatineau du 28 juin au 2 juillet 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-717 **SUBVENTION 100 \$ - ASSOCIATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS EN SOINS INFIRMIERS DES COLLÈGES DU QUÉBEC - CABINET DU MAIRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 100 \$ à l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec dans le cadre d'un appui financier pour leur colloque qui se tiendra dans la région de l'Outaouais les 9 et 10 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'Association des enseignantes et enseignants en soins infirmiers des collèges du Québec à l'attention de madame Sylvie Léveillé, 333, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6M5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-718 **SUBVENTION DE 200 \$ - BLITZ DU CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - PANIERS DE NOËL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham à l'attention de monsieur Bruce Lemieux, 818, chemin Doherty, l'Ange-Gardien, Québec, J8L 2W8 à titre de subvention au Blitz du Club Lions de Buckingham (paniers de Noël).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-719 **SUBVENTION DE 75 \$ - FÊTE COMMUNAUTAIRE ÉCOLE DE LA MONTÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de l'école de la Montée à l'attention de monsieur Yannick Therrien, 500, rue Demontigny, Gatineau, Québec, J8P 7C4 à titre de subvention pour la fête communautaire qui aura lieu le 5 juin 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	75 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-720 **SUBVENTION DE 50 \$ - TÊTES ENSEMBLE INTERNATIONAL POUR HAÏTI - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Têtes Ensemble International pour Haïti, à l'attention de monsieur Mohamed Ben Youssef, coordonnateur, 1100, boul. Maloney Ouest, C. P. 82096, Gatineau, Québec, J8T 8B6, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-721 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES RIVERAINS ET DES PROMENADES - THÉRÈSE CYR ET PAUL MORIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau, à l'attention de monsieur André Leblanc, président, 31, rue de l'Abbé-Ginguet, Gatineau, Québec, J8T 3Z4 , à titre de subvention pour défrayer le coût des repas lors des conseils d'administration.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	500 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	500 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-722 **SUBVENTION DE 1 350 \$ À LA CORPORATION DES LOISIRS DE MASSON-ANGERS DANS LE CADRE DE LA FÊTE DES BÉNÉVOLES 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 350 \$ à l'ordre de la Corporation des loisirs de Masson-Angers, C.P. 306, Masson-Angers, Québec, J8M 1K7, à titre de subvention dans le cadre de la fête des bénévoles 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	1 350 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-723 **PARTICIPATION DE MESSIEURS SIMON RACINE, PAUL MORIN, JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS À DES ACTIVITÉS SPÉCIALES ORGANISÉES PAR LE RELAIS DES JEUNES GATINOIS AU PROFIT DE L'ESCAPADE ÉCOTOURISTIQUE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Simon Racine, Paul Morin, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à des activités spéciales organisées par le Relais des jeunes Gatinois dans le but de mettre sur pied une bourse d'étude dans le domaine de l'écotourisme qui aura lieu le 13 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de Escapade écotouristique à l'attention de monsieur Luc Gélinas, 315, rue Migneault, C.P. 517, Gatineau, Québec, J8P 7A1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	75 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	75 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-724

PARTICIPATION DE MESSIEURS MARC BUREAU ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Marc Bureau et Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais qui aura lieu le 8 septembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais à l'attention de monsieur Serge Forget, 178, boulevard Gréber, bureau 105, Gatineau, Québec, J8P 5H4 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-725

PARTICIPATION DE MESDAMES JOCELYNE HOULE ET LOUISE POIRIER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR DU QUÉBEC, SECTION OUTAOUAIS, LE 16 JUIN 2003 - 300 \$ ET SUBVENTION DE 50 \$ DE MONSIEUR RICHARD JENNINGS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Jocelyne Houle et Louise Poirier à participer à une activité au profit de la Fondation des maladies du cœur du Québec, section Outaouais, le 16 juin 2003.

De plus, ce comité autorise monsieur Richard Jennings à verser un montant de 50 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de la Fondation des maladies du cœur du Québec, section Outaouais à l'attention de madame Margot Lajeunesse, 109, rue Wright, Bureau 103, Hull, Québec, J8X 2G7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11406-972	150 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-726 **PARTICIPATION DE MADAME JOCELYNE HOULE À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU COEUR-DES-VALLÉES LE 23 MAI 2003 - 55 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Jocelyne Houle à participer à une activité organisée par la Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées le 23 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 55 \$ à l'ordre de La Fondation de la Réussite éducative au Cœur-des-Vallées à l'attention de madame Mireille Clément, 582, boulevard Cité des Jeunes, Buckingham, Québec, J8L 2W2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	55 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-727 **PARTICIPATION DE MESSIEURS JOSEPH DE SYLVA, RICHARD CÔTÉ, PIERRE PHILION ET AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE L'OUTAOUAIS - 3 JUIN 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Joseph De Sylva, Richard Côté, Pierre Philion et Aurèle Desjardins à participer à une activité au profit de la Société d'Alzheimer de l'Outaouais qui aura lieu le 3 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Tournoi de golf René-Brzeau à l'attention de Me Françoise Boivin, 160, boulevard de l'Hôpital, bureau 104, Gatineau, Québec, J8T 8J1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-728

PARTICIPATION DE MESSIEURS PAUL MORIN, RICHARD CÔTÉ, AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DU CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU - 30 MAI 2003

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Paul Morin, Richard Côté, Aurèle Desjardins et Yvon Boucher à participer à une activité au profit du Centre des aînés de Gatineau qui aura lieu le 30 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 165 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Gatineau à l'attention de monsieur Sylvain Germain, 89, rue Maple, Gatineau, Québec, J8P 5B8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	65 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11411-972	25 \$	Paul Morin - des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-729

PARTICIPATION DE MESSIEURS PAUL MORIN, JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION CARREFOUR DE LA MISÉRICORDE LE 26 MAI 2003 - 156 \$ ET SUBVENTION DE MONSIEUR SIMON RACINE - 25 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs Paul Morin, Joseph De Sylva et Aurèle Desjardins à participer à une activité au profit de la Fondation Carrefour de la Miséricorde Gatineau le 26 mai 2003.

De plus, ce comité autorise monsieur Simon Racine à verser un montant de 25 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 181 \$ à l'ordre de la Fondation Carrefour de la Miséricorde à l'attention de monsieur Jean-Claude Charron, 355, rue Laviolette, Gatineau, Québec, J8P 5Z1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	52 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	52 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	52 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-730 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN SOUPER AU PROFIT DU FONDS D'ÉTUDES DES JOUEURS LES OLYMPIQUES DE HULL - 23 MAI 2003 - 250 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Thérèse Cyr, messieurs Marc Bureau, André Levac, Luc Montreuil et Pierre Philion à participer à un souper au profit du fonds d'études des joueurs Les Olympiques de Hull le 23 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque 250 \$ à l'ordre de Les Olympiques de Hull , à l'attention de madame Christine Sauvé, 1159, chemin de la Montagne, Aylmer, Québec, J9H 5E1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	50 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11401-972	50 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-731 **AUTORISER LE CONSEILLER PIERRE PHILION À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DE L'ACADÉMIE DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS AU PROFIT DES ENFANTS QUI VIVENT DANS LA PAUVRETÉ ET DÉCROCHAGE SCOLAIRE - 11 JUIN 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - 65 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le conseiller Pierre Philion à participer à une activité de l'Académie des retraités de l'Outaouais le 11 juin 2003 au profit des enfants qui vivent dans la pauvreté et décrochage scolaire.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 65 \$ à l'ordre de l'Académie des retraités de l'Outaouais à l'attention de monsieur Jean-Luc Racine, directeur, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Hull, Québec, J8Y 6T3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	65 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-732

AUTORISER LES CONSEILLERS PIERRE PHILION, PAUL MORIN, AURÈLE DESJARDINS, JOSEPH DE SYLVA ET LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DE L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS INC. LE 15 AOÛT 2003 - 400 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les conseillers Pierre Philion, Paul Morin, Aurèle Desjardins, Joseph De Sylva et la conseillère Denise Laferrrière à participer à une activité de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais le 15 août 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais à l'attention de monsieur Henri Kingsberry, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	80 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	80 \$	Aurèle Desjardins – du Lac-Beauchamp subventions
11411-972	80 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11408-972	80 \$	Denise Laferrrière - de Hull subventions
11407-972	80 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-733

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION CE-2003-354 - PARTICIPATION DE MONSIEUR PAUL MORIN AU CONGRÈS DES CENTRES-VILLES ET DES ARTÈRES COMMERCIALES À SOREL-TRACY – 1^{ER} ET 2 AVRIL 2003

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Morin a assisté au congrès du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales à Sorel-Tracy les 1^{er} et 2 avril 2003;

CONSIDÉRANT QUE le coût des inscriptions faites après le 3 mars 2003 s'élève à 425,30 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 389,36 \$ a initialement été prévu :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2003-354 approuvée le 12 mars 2003 de la façon suivante :

Modifier le deuxième paragraphe en substituant le montant de 389,36 \$ par 425,30 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 35,94 \$ à l'ordre du Regroupement des centres-villes et des artères commerciales, 1026, rue St-Jean, bureau 300, Québec, Québec, G1R 1R7 concernant les frais d'inscription supplémentaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30020	34,69 \$	Conseil municipal congrès et colloques
04-13493	1,25 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 16 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-734 **AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise Me Yves Ducharme à assister aux réunions du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11200 « Cabinet du maire », jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-735* **VERSEMENT DE LA DERNIÈRE TRANCHE DE CONTRIBUTION POUR 2003 ET AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU SUITE AU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2002 - 183 909,49 \$**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 2002-212, a versé un montant de 200 000 \$ à titre de contribution et représentant une première tranche de la quote-part de la Ville de Gatineau au budget de fonctionnement de la Maison de la culture pour l'année 2003;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente intervenu entre l'ex-Ville de Gatineau et la Corporation de la Maison de la culture stipule que tout surplus d'opération doit être remis à la Ville et qu'en contrepartie, la Ville s'engage à couvrir tout déficit réalisé par la Corporation de la Maison de la culture Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers déposés par la Corporation de la Maison de la culture Gatineau inc. indiquent un déficit de 51 236,54 \$ excluant les taxes pour l'année d'opération 2002 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à la Corporation de la Maison de la culture Gatineau inc. la dernière tranche de contribution au montant de 108 650 \$ excluant les taxes et représentant la quote-part de la Ville de Gatineau au budget de fonctionnement de l'organisme pour l'année 2003 ainsi qu'un montant de 51 236,54 \$ excluant les taxes représentant l'ajustement de la contribution pour l'année 2002 suite au déficit enregistré lors du dépôt des états financiers se terminant le 31 décembre 2002.

Le trésorier est autorisé à verser un chèque de 183 909,49 \$ incluant les taxes à la Corporation de la Maison de la culture Gatineau inc., 855, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 2H9 afin de donner suite à la présente.

De plus, le trésorier est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires afin de cautionner la Corporation de la Maison de la culture Gatineau inc. pour l'obtention d'une marge de crédit au montant de 100 000 \$ auprès de leur institution financière. Ladite caution est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72131-951	236,54 \$	Maison de la Culture contr./org. mun.
05-13932	51 000,00 \$	Maison de la Culture
72131-951	108 650,00 \$	Maison de la Culture contr./org. mun.
04-13593	12 830,89 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	11 192,06 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-736 VENTE À L'ENCAN - EFFETS NON RÉCLAMÉS - SERVICE DE LA POLICE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le directeur du Service de la police à tenir samedi le 7 juin 2003 au Stade Pierre Lafontaine, 225, rue St-Antoine, Gatineau, la vente à l'encan des effets non réclamés détenus par le Service de la police, effets composés principalement de bicyclettes, d'appareils électroniques et d'outils de tous genres.

De plus, ce comité autorise le directeur du Service de la police à retenir les services de Patrice Paradis, huissier, comme commissaire-priseur, à raison d'un tarif de 15 % du montant total des ventes, avant le calcul des taxes.

Les revenus liés à cet encan seront imputés au poste budgétaire 01-74230 « Autres dispositions d'actifs » et les frais seront imputés au poste budgétaire 02-21100 « Administration – police ».

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises.

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-737 PROMOTION DE MONSIEUR DENIS GAUTHIER AU POSTE D'OPÉRATEUR A, CENTRE-EST, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur A au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Denis Gauthier au poste d'opérateur A, Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gauthier sera celui de la classe VIII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-738

PROMOTION DE MONSIEUR GARRY WOODSTOCK AU POSTE D'OPÉRATEUR A, CENTRE-EST, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur A au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de monsieur Garry Woodstock au poste d'opérateur A, Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Woodstock sera celui de la classe VIII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-739

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME LOUISE C. LAVIGNE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF AU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif au Centre de services d'Aylmer, (poste numéro N-2002-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Louise C. Lavigne, au poste de commis administratif au Centre de services d'Aylmer.

Madame Louise C. Lavigne est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Louise C. Lavigne sera celui de la classe 04, 7^e échelon (semaine de 35 heures) de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13210-112 Centre de services d'Aylmer – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-740* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES ET DU MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la direction du Module de la culture et des loisirs a déposé un rapport justifiant des modifications au Service des arts, de la culture et des lettres ainsi qu'au Module de la culture et des loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les modifications ci-dessous :

- Le poste de technicienne spécialisée, actuellement sous la supervision du chef administration, est transféré pour relever du directeur du Module de la culture et des loisirs;
- Le poste de technicienne, actuellement sous la supervision du chef administration, est transféré pour relever de la directrice du Service des arts, de la culture et des lettres.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes du Service des arts, de la culture et des lettres et du Module de la culture et des loisirs et à modifier le titre du poste de technicienne pour technicienne spécialisée.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-741* MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2773 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MANUELS DE L'EX-VILLE DE HULL AFIN DE SE CONFORMER À LA LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE, DE PRÉCISER CERTAINES MODALITÉS ET METTRE EN OEUVRE UNE ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2773 concernant le régime de retraite des employés manuels de l'ex-Ville de Hull afin de se conformer à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et préciser certaines modalités;

CONSIDÉRANT QU'il est également souhaitable de conclure une entente de transfert avec le gouvernement du Canada afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite du gouvernement du Canada et des employés manuels de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.03 du règlement numéro 2773 concernant le régime de retraite des employés manuels de l'ex-Ville de Hull permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE notre actuaire-conseil a examiné le contenu du projet d'entente et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 464(11°) de la *Loi sur les cités et villes* autorise à modifier par voie de résolution les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications au règlement numéro 2773 concernant le régime de retraite des employés manuels de l'ex-Ville de Hull en annexe afin de se conformer à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, préciser certaines modalités et conclure une entente réciproque de transfert des régimes de retraite entre le comité de retraite des employés manuels de l'ex-Ville de Hull et le gouvernement du Canada et dont les documents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La vice-présidente du comité du régime de retraite des employés manuels de l'ex-Ville de Hull est autorisée, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ces modifications à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et les autres dispositions entreront en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2001, le tout après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-742*

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2774 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES, POLICIERS ET POMPIERS DE L'EX-VILLE DE HULL AFIN DE SE CONFORMER À LA LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE, PRÉCISER CERTAINES MODALITÉS ET METTRE EN OEUVRE UNE ENTENTE RÉCIPROQUE DE TRANSFERT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 2774 concernant le régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull afin de se conformer à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et préciser certaines modalités;

CONSIDÉRANT QU'il est également souhaitable de conclure une entente de transfert avec le gouvernement du Canada afin de prévoir la reconnaissance et le transfert de services rendus par des participants entre les régimes de retraite du gouvernement du Canada et des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11.03 du règlement numéro 2774 concernant le régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull permet au comité de retraite de conclure une telle entente avec l'approbation de l'employeur;

CONSIDÉRANT QUE notre actuaire-conseil a examiné le contenu du projet d'entente et en recommande l'approbation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 464(11°) de la *Loi sur les cités et villes* autorise à modifier par voie de résolution les règlements municipaux qui concernent un ou des régimes de retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications au règlement numéro 2774 concernant le régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull en annexe afin de se conformer à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, préciser certaines modalités et conclure une entente réciproque de transfert des régimes de retraite entre le comité de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull et le gouvernement du Canada et dont les documents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La vice-présidente du comité du régime de retraite des fonctionnaires, policiers et pompiers de l'ex-Ville de Hull est autorisée, en collaboration avec le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, à soumettre ces modifications à la procédure d'approbation par les employés visés.

L'entente entrera en vigueur à la date d'adoption de la présente résolution et les autres dispositions entreront en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2001, le tout après avoir reçu les approbations requises en vertu des lois.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-743 **CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR LÉO L'HEUREUX À TITRE D'AGENT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ**

CONSIDÉRANT les dispositions de la *loi sur la santé et sécurité au travail* créant l'obligation d'assurer la présence d'un agent en santé et sécurité au travail sur le site d'un chantier de construction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Léo L'Heureux en tant qu'agent en santé et sécurité au Service de la gestion des édifices et de l'électricité et ce, à compter du 3 mars 2003 au 12 septembre 2003.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 06-06910-005 « Agrandissement Maison de la culture ».

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-744 **SOUSSION 2003 SI 116 - NOVA ENVIROCOM - ACHAT DE BACS DE RÉCUPÉRATION - SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - 60 388,13 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Nova Envirocom, 511, rue Duluth Est, Montréal, Québec, H2L 1A8 pour la fourniture de 10 000 bacs de récupération modèle 64 litres pour la somme de 60 388,13 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mai 2003 comme étant la plus basse soumission reçue et conforme suite à un tirage au sort.

De plus, ce comité autorise la division de l'approvisionnement à émettre d'autres commandes selon le besoin pour une quantité minimale de 1 000 bacs par commande et ce, ne dépassant pas le nombre de 6 500 bacs pour un total de 39 252,28 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45520-645 « collecte sélective – fourniture spécialisée » jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
45520-645-43620	58 288,23 \$	Collecte sélective fourn. spécialisées
04-13493	2 099,90 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-745* **APPROBATION DU PROJET SI-03-04 - ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES INSCRITS AU PTI 2003 AU MONTANT DE 400 000 \$**

CONSIDÉRANT QU'un montant de 400 000 \$ est prévu au PTI en 2003 pour l'achat d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro CM-2002-1060 chaque projet inscrit au PTI doit être approuvé par le conseil avant leur réalisation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le projet SI-03-04 inscrit au PTI pour l'année 2003 au montant de 400 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et autorise le directeur du Service des systèmes d'information à donner suite à la liste des projets inscrits à la liste ci-jointe qui fait partie intégrante de la présente résolution.

De plus, le trésorier est autorisé à financer ledit projet à même le poste budgétaire 02-99300 « immobilisations payées comptant ».

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99300-999	400 000 \$		Immobilisations payées comptant // autres
03-10110		400 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // fourn. Spécialisée

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-746

NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE LÉVESQUE AU POSTE DE COORDONNATEUR EN DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur en développement des réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la nomination à l'essai de madame Josée Lévesque au poste de coordonnateur en développement des réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement.

La période d'essai de Mme Lévesque est de 12 mois.

Le salaire et les conditions de travail de madame Josée Lévesque sont établis conformément à la politique salariale et au recueil des conditions de travail des cadres, soit la classe 3, échelon 2.

La date d'entrée en fonction de Mme Lévesque sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-115 «Ingénierie – réguliers non syndiqués ».

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-747 **SUBVENTION DE 200 \$ - MAISON DE LA FAMILLE DE GATINEAU - MARCHETHON, POUSSE-POUSSE BOTTINES - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ à la Maison de la famille de Gatineau provenant du budget discrétionnaire des membres du conseil concernant le marchethon, pousse-pousse bottines.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Maison de la famille de Gatineau, 69, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J4.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	25 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11408-972	25 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11414-972	25 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-748 **SUBVENTION DE 100 \$ À L'ÉCOLE ST-JEAN BOSCO DANS LE CADRE DU BBQ ANNUEL LE 28 MAI 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école St-Jean Bosco à l'attention de madame Line Perron, 71, rue St-Jean-Bosco, Hull, Québec, J8Y 3G5 à titre de subvention pour le BBQ annuel.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-749 **AUTORISER MONSIEUR MARC BUREAU À PARTICIPER AU DÎNER-CONFÉRENCE DU COMITÉ CONSULTATIF DES ORGANISMES DE CENTRAIDE OUTAOUAIS LE 29 MAI 2003 - 15 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer à un dîner-conférence du Comité consultatif des organismes de Centraide Outaouais le 29 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 15 \$ à l'ordre de l'Équipe Soutien Famille, 57, rue Notre-Dame, local 101, Aylmer, Québec, J9H 3C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	15 \$	Marc Bureau – de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 20 mai 2003.

Adoptée

CE-2003-750* CAUTIONNEMENT - MONTANT DE 99 000 \$ - CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

De cautionner l'organisme Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais pour un montant de 99 000 \$ couvrant une partie de son obligation hypothécaire consentie à la Caisse populaire St-Joseph de Hull, pour un terme d'un an à compter du renouvellement du prêt prévu pour le 26 mai 2003.

De mandater le directeur du Module de l'aménagement et du développement du territoire pour déposer un rapport complet traitant de la cession du terrain, au comité exécutif, au plus tard dans les six mois de l'adoption de la présente.

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-751* MODIFICATIONS À LA POLITIQUE DE TARIFICATION DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances entend déposer, sous peu, un règlement municipal contenant une grille de tarification pour l'ensemble des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées à la tarification du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la tarification aux activités du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire selon les documents présentés en annexe.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
 Maire et président
 Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
 Greffier et secrétaire
 Comité exécutif